

INFO'VILLAGE

Les Nouvelles de Gondreville

Octobre 2023

Le mot du maire

Les travaux d'amélioration du cadre de vie de la commune avance. La construction du local à archive et du local de stockage pour les associations de Gondreville va commencer la semaine prochaine.

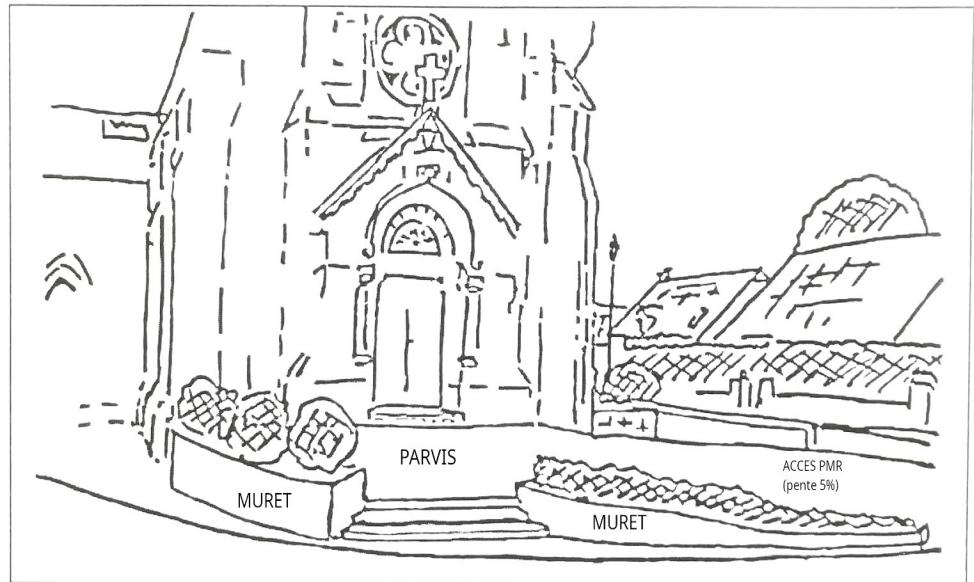
Nous en profitons pour refaire les gouttières de la mairie et remettre en état l'abri bus.

Le marché pour le parvis de l'église est passé avec la société Kubicky qui interviendra dès que possible.

Mais pour améliorer le cadre de vie, il faut aussi que chacun y participe, c'est pourquoi nous vous remettons dans cet infovillage l'arrêté que nous avons pris en 2021 demandant aux propriétaires d'entretenir devant chez eux. Si chacun participe à cet effort, notre village n'en sera que plus beau.

Je vous remercie par avance.
Bel automne

Alain Bizouard



Un nouveau parvis pour l'église St Martin

Après des dizaines d'années de service, le parvis de notre église communale a bien besoin de travaux de réfection. Outre l'affaissement de certains pavés, l'accès à l'église reste difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux, qui seront réalisés dans le courant de l'année 2024, prévoient ainsi d'agrandir le parvis pour le rendre plus accueillant et de le surélever jusqu'au niveau de la dernière marche de l'église. Un accès en pente douce (pente à 5%) sera réalisé du coté de la rue de l'église. Un muret de pierre sera construit tout autour, il pourra accueillir des plantes d'ornement. Une partie des pavés sera également reprise du coté de la rue de la Houatte. Deux arbres devront être abattus ce qui permettra de dégager et mettre en valeur la petite porte latérale de l'église. Deux arbres seront replantés du coté de la rue de l'église. Enfin, les marches en pierre de l'actuel parvis seront récupérées et réemployées pour réaliser un nouvel escalier faisant face au jeu de boules.

Le coût des travaux s'élève à un peu moins de 80 000€. Deux subventions ont été accordées à la commune, l'une du département de l'Oise, l'autre de la région Hauts-de-France. Elles représentent à elles deux 70 % du coût global de l'opération.



Conseil Municipal du Vendredi 29 Septembre 2023

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

1. Avis sur la demande d'enregistrement concernant l'augmentation de la capacité de traitement de la société NATURAGAZ sur le territoire de Lévignen ainsi que sur le plan d'épandage.

M. le Maire présente la demande d'enregistrement et d'épandage déposée par la société SAS NATURAGAZ en vue d'augmenter la capacité de traitement d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Lévignen et d'épandre les digestats sur les communes de Bargny, Cuvergnon, Gondreville, Lévignen et Ormoy-le-Davien.

Il dit que le projet de la société SAS NATURAGZ vise à augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation en traitant, en moyenne, 68 tonnes de matière par jour pour produire du biogaz à partir de matières végétales agricoles, d'effluents d'élevage et de biodéchets issus de l'industrie agro-alimentaire pour générer des matières fertilisantes qui seront valorisées dans l'agriculture. Après purification, le biométhane sera injecté dans le réseau de distribution GrDF.

Il précise que très peu de parcelles sur le territoire de la commune de Gondreville sont concernées par l'épandage de ces futurs digestats et que cette demande d'enregistrement et d'épandage fait l'objet d'une consultation du public pendant quatre semaines du mardi 5 septembre 2023 au lundi 2 octobre 2023 et que le public peut formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lévignen.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité rend un avis favorable concernant la demande d'enregistrement et d'épandage présentée par la société SAS NATURAGAZ en vue d'augmenter la capacité de production d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Lévignen et d'épandre les digestats sur le territoire de 5 communes de l'Oise dont la commune de Gondreville.

2. SMOTDH: Gestion des demandes de nouvelles prises : adoption de la convention-cadre.

Monsieur le Maire rappelle que le SMOTHD a déployé la fibre sur l'ensemble de la commune de Gondreville. Il fait part à l'assemblée de la volonté du SMOTHD à améliorer la gestion de la vie du réseau au profit de ses membres et de réduire significativement les délais de création de nouvelles prises. A cet effet, le bureau syndical a adopté en août 2022 la convention-cadre permettant de traiter en continu les besoins exprimés par les collectivités.

M. le Maire précise que cette convention a pour but de donner délégation au maire sur plusieurs années pour valider les demandes de nouvelles prises, et ainsi éviter la contrainte administrative d'un passage récurrent en assemblée.

Il dit que cette convention-cadre n'est en aucun cas un blanc-seing donné au SMOTHD. Les demandes de prises et les devis associés seront toujours à valider par la commune et que son adoption permettra à la commune en outre, de bénéficier d'une participation financière du SMOTHD à hauteur de 10% du montant H.T de l'investissement. Cette aide vient s'ajouter à la participation financière du Conseil Départemental de 30%.

La convention entrera en vigueur à compter de la notification du SMOTHD à la commune de Gondreville. Elle prendra fin au plus tard le 26 mars 2029, terme normal de la convention de délégation de service public signée avec Oise Numérique pour l'exploitation du réseau d'initiative public à Très Haut Débit de l'Oise, ou le cas échéant, au jour de son terme anticipé en application des articles 10 "terme anticipé de la convention" et 11 "Résiliation de la convention comme indiqué dans le projet de convention".

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention-cadre et à mener toutes les démarches nécessaires et de signer tous documents afférents.

3. Commission de contrôle : désignation d'un conseiller municipal pour y siéger.

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission a deux missions :

-- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;

-- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Les mandats des précédents membres ont expiré dans le courant de l'été et donc, de nouveaux membres doivent être désignés pour trois ans.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, désigne à l'unanimité Sébastien Abbou en qualité de conseiller municipal titulaire et Margaux Thorel en qualité de conseillère municipale suppléante pour siéger au sein la commission de contrôle.

4. Déclassement du domaine public communal de la parcelle section Y n°118.

Considérant qu'un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que la parcelle sise à Gondreville cadastrée Y n°118, propriété de la commune de Gondreville, est libre de toute occupation depuis le 01 juillet 2021 suite à la déviation de la Route Nationale 2, et que dès lors elle peut être déclassée du domaine public communal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir constater la désaffection de la parcelle sise à Gondreville, cadastrée section Y n°118, suite à l'interruption de toute mission de service public après le 01 juillet 2021, d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal en vue de son échange et d'autoriser le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

5. Echange de parcelles : La commune de Gondreville cédant aux consorts DELEPINE la parcelle cadastrée Y n°118 et les consorts DELEPINE cédant à la commune de Gondreville les parcelles cadastrées Y n°167-170-174-175.

M. le Maire dit que, puisque le déclassement de la parcelle cadastrée section Y n°118 est acté, le Conseil Municipal peut approuver l'échange de ladite parcelle avec les parcelles cadastrées section Y N°167, 170, 174 et 175 appartenant aux Consorts Delépine.

En effet, lors de la réalisation de la déviation de Gondreville, le chemin communal situé sur la parcelle Y n°118 a été déplacé le long de la nouvelle RN2 sur des parcelles appartenant aux consorts Delépine; ceci afin de ne pas perdre trop de terres agricoles.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'échange de la parcelle cadastrée: section Y n°118 lieu-dit "le Haut des Essarts" d'une surface de 00ha 26a 33ca avec les parcelles cadastrées :

--- section Y n°167 Lieu-dit "Le Haut des Essarts d'une surface de 00ha 03a 03ca,
--- section Y n°170 lieu-dit de "L'Echelette" d'une surface de 00ha 07a 91ca,
--- section Y n°174 lieu-dit de 'L'Echelette" d'une surface de 00ha 10a 69ca et
--- section Y n°175 lieu-dit de "L'Echelette" d'une surface de 00ha 00a 43ca des consorts Delépine.

6. Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux du parvis de l'église.

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis reçus en mairie concernant les travaux d'extension et d'aménagement du parvis de l'église pour les personnes à mobilité réduite.

L'un d'un montant de 54 885.20 € H.T soit 65 862.24 € émane des Établissements HALIPRE Alexandre sis à Betz,

L'autre d'un montant de 48 665.73 € H.T soit 58 398.88 € T.T.C de l'entreprise générale KUBICKI BATIMENT sise à Etavigny.

M. le Maire ajoute que ces deux sociétés proposent deux options et qu'il serait pertinent de les inclure au devis initial : la fourniture et la mise en œuvre d'un dallage de béton désactivé des zones en pavés de 141.86 m² et les opérations afférentes, et la reprise de pavés affaissés d'une surface d'environ 1.45 m².

Le coût de ces deux options s'élève, pour les établissements Halipre à

16 376.85 € H.T soit 19 652.22 € TTC et pour l'entreprise Kubicki Bâtiment à 15 869.52 € H.T soit 19 043.42 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les deux devis et en avoir délibéré, choisit à l'unanimité de confier à l'entreprise générale KUBICKI BATIMENT, l'entreprise la moins disante, la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement du parvis de l'église aux personnes à mobilité réduite dont le devis avec options s'élève à 64 535.25 € H.T soit 77 442.30 €, et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Questions diverses :

M. Abbou et Mme Chakhrit font part à l'assemblée des dysfonctionnements des bus scolaires en ce qui concerne l'école primaire et le collège Jean de la Fontaine.

M. le Maire montre les nouveaux plans d'accès au futur lotissement : Une voie sera ouverte par la Route Nationale en plus de celle déjà prévue rue de la Houatte.

M. Dubois propose d'insérer à nouveau l'arrêté concernant l'entretien des trottoirs et caniveaux dans le prochain Infovillage afin d'encourager chaque habitant de Gondreville à nettoyer devant chez lui. Les conseillers acquiescent.



Les analyses de l'eau de Gondreville révèlent une eau de bonne qualité bactériologique mais à teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité.

La consommation d'eau demeure donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.

Trottoirs et caniveaux



Malgré l'arrêté municipal n°2021-10 du 11 juin 2021 (disponible sur le site de la commune) et les multiples rappels, nous constatons que de nombreux trottoirs et caniveaux de la commune sont laissés ne sont pas entretenus.

Pour rappel, l'arrêté municipal rend chaque habitant responsable de l'entretien du trottoir et du caniveau devant son lieu d'habitation tout au long de l'année. Il ne s'agit plus seulement de dégager les feuilles l'automne et la neige l'hiver, mais également de veiller à l'arrachage ou la coupe des mauvaises herbes le reste de l'année. Le nettoyage concerne le **balayage, le désherbage et le démoussage** des trottoirs et caniveaux.

Nous lançons donc un dernier appel général dans Info Village avec l'espoir que chacun se mobilise et participe au vivre ensemble de notre village. A défaut des lettres nominatives pourront être envoyées aux derniers habitants qui ne respectent pas l'arrêté.

Calendrier de chasse de l'Amicale du bois de Tillet

	Bois de Tillet	Rond Capitaine
Octobre	lundi 23 et 30	vendredi 20 et 27
Novembre	lundi 6, 13, 20, 27	vendredi 3, 10, 17, 24
Décembre	lundi 4, 11, 18	vendredi 1, 8, 15, 22
Janvier	lundi 8, 15, 22, 29	vendredi 5, 12, 19, 26
Février	lundi 5, 12, 19	vendredi 2 et 9

Assainissements non-collectifs

Les études de terrain devant être réalisées dans le cadre de la réhabilitation des assainissements non-collectifs devraient débuter dans le courant du mois de novembre. Ces études ne concernent que les habitations pour lesquelles un dossier a été déposé.

Restriction de circulation à Lévignen

Des travaux rue de Paris à Lévignen vont entraîner des modifications de la circulation et du stationnement entre le 23 octobre 2023 et le 19 janvier 2024.

Ainsi, du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre une circulation alternée sera mise en place rue de Paris. Entre le lundi 30 octobre et le 19 janvier la circulation y sera totalement interdite. Le stationnement sera interdit sur toute la longueur de la rue au droit des travaux et selon l'avancement du chantier.

Captures de frelons asiatiques

Dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique, une opération de piégeage des fondatrices a été conduite au printemps 2023 sur le territoire du Pays de Valois. Les résultats restent encore partiels mais font déjà état d'une capture de 878 fondatrices, portant l'estimation du nombre de captures sur l'ensemble des pièges mis en place à environ 3000 captures.

Recensement population 2024

Le recensement de la population sera effectué sur la commune entre le 18 janvier et le 17 février 2024 par Catherine Laurent.

Info Village – octobre 2023
Directeur de publication : Alain Bizouard
Rédaction : Nicolas Dubois
Crédit photo :



L'ASSOCIATION AUX 1001 LOISIRS VOUS PROPOSE

... Soirée ...

AVVENTURA PARK

10 | 11 | 2023 à partir de 20h

Accès aux structures pour les enfants
Port de chaussettes pour tous
Inscription obligatoire et définitive

Nombre de places limitées
Inscription via la boîte mail aux1001loisirs@gmail.com avant le 01 novembre 2023
Merci d'indiquer vos noms+prénoms ainsi que ceux de vos enfants.

Tarif adhérent
Enfant : gratuit
Adulte : 10€

Tarif non adhérent
Enfant : 5€
Adulte : 20€

Votre inscription sera validée uniquement à réception de votre règlement (chèque-virement-espèces)




Aux 1001 Loisirs à l'Aventura Park

L'association Aux 1001 Loisirs organise une nouvelle soirée privée à l'Aventura Park le **vendredi 10 novembre 2023 à partir de 20h**. Les structures seront à disposition des enfants et les adultes organiseront le repas (traiteur). Le dress code reste le même : tout le monde en chaussettes !

L'origine du défilé d'Halloween

Halloween est une fête d'origine celte, païenne et vieille de plus de 2 500 ans. Très sensibles aux saisons, les Celtes célébraient le début d'une nouvelle année la nuit du 31 octobre, ce qui correspondait à l'arrivée de la saison froide. La tradition voulait qu'un feu nouveau soit allumé dans la cheminée et que les enfants sortent dans la rue pour chanter mais surtout délivrer leurs meilleurs vœux. La venue des enfants avait quelque chose de magique : si on ne leur donnait rien ou si on refusait de leur ouvrir la porte, on s'attirait une mauvaise année. Cette pratique est devenue dans les années 1930 le 'trick or treat' américain que nous connaissons encore.



Le défilé des diablotins

Comme chaque année l'Association les Puces en Fête organise le défilé d'Halloween dans les rues de notre village. Tous les petits monstres sont invités à se déguiser et à rejoindre le groupe le **mardi 31 octobre à partir de 17h devant l'église**. Les enfants passeront rue de l'église, de l'Escarbotte, rue du bois et de l'école entre 17 et 18h, impasse des rosiers, rue Nationale et rue de la Houatte entre 18h et 19h30.

Des cigognes passent la nuit à Gondreville



Début septembre notre village a accueilli pour une nuit un groupe de plusieurs dizaines de cigognes. Elles ont passé la nuit à la cime des arbres du parc du château et du chêne de l'armistice ainsi que sur les cheminées environnantes. Elles sont reparties au petit matin après un petit déjeuner de vers de terre et d'escargots dans les champs bordant le village. Les cigognes ne sont qu'en transit dans l'Oise, où leur présence, si elle n'est guère courante, n'a rien d'habituel. Elles y font une halte dans leur longue migration vers le Sud. Notons qu'aucune naissance n'a été signalée dans le village ce jour-là.